

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 11 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le onze du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel REYNAUD, Maire.

PRESENTS : MM REYNAUD Jean-Michel, GUY Philippe, SALLIÈRE Robert, CHAPPEL Michel, OLIVIERI Jérôme, PERNET Florian, OLIVIER Pascal.

ABSENTS : WAX Nicolas
DUSSUD Alain (procuration à PERNET Florian)
GORRE Alfred

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. OLIVIERI Jérôme.

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2014
- Comptes de gestion 2014
- Taux d'imposition
- Budgets primitifs 2015
- Taxe de séjour
- Taxe d'assainissement
- Prise en charge CACES employée communale
- Subventions aux associations
- Projet touristique SIVAV
- Adhésions
- Questions diverses

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

M. le Maire propose de modifier dans le compte-rendu de la séance du 21 février 2015, à propos des « sentiers de randonnée entretenus par la SIVAV » : il faut ajouter que M. A. DUSSUD expose les travaux avec M. F. PERNET. Le compte-rendu et la modification sont approuvés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

M. le Maire donne la parole à M. P. GUY qui présente en détail les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement. M. P. GUY tient à souligner les bons résultats de 2014 malgré un début d'exercice avec de nombreuses factures datant de l'exercice précédent.

BUDGET COMMUNAL		
Section d'exploitation	Recettes	327 900,95 €
	Dépenses	217 962,18 €
	Excédent 2014	109 938,77 €
	Résultat 2013	0,00 €
	Résultat 2014	109 938,77 €
Section d'investissement	Recettes	417 683,93 €
	Dépenses	261 677,67 €
	Excédent 2014	156 006,26 €
	Déficit 2013	-151 773,94 €
	Résultat 2014	4 232,32 €
Solde 2014		114 171,09 €

M. F. PERNET se demande pourquoi, au niveau du remboursement des emprunts le montant réalisé est inférieur à celui du montant budgétisé. M. P. GUY lui répond qu'il avait été initialement prévu de rembourser une grande partie de la ligne de crédit ; mais que le Directeur du Crédit Mutuel a déconseillé de le faire et proposé un échelonnement de la dette.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
Section d'exploitation	Recettes	0,00 €
	Dépenses	1 396,44 €
	Déficit 2014	-1 396,44 €
	Déficit 2013	-34 954,45 €
	Résultat 2014	-36 350,89 €
Section d'investissement	Recettes	856,67 €
	Dépenses	17 810,99 €
	Déficit 2014	-16 954,32 €
	Excédent 2013	31 448,63 €
	Résultat 2014	14 494,31 €
Solde 2014		-21 856,58 €

M. le Maire se retire pour le vote du compte administratif et confie la présidence de la séance à M. P. GUY. Le compte administratif communal ainsi que le compte administratif eau et assainissement 2014 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les résultats de chacune des sections soient intégralement reportés respectivement sur le budget 2015.

TAXE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté l'instauration d'une taxe d'assainissement lors de la séance du 21 février 2015. Il propose de fixer le montant de cette taxe à 20€, soit 10€ pour la redevance de modernisation des réseaux de collecte (perçue par l'Agence de l'Eau) et 10€ pour résorber le déficit et prévoir le financement de la future station d'épuration.

M. F. PERNET rejoint petit à petit par la majorité du Conseil Municipal propose qu'il y ait une part variable établie en fonction de la consommation (puisque le montant prélevé par l'Agence de l'Eau est fixé en fonction de la consommation d'eau).

M. le Maire propose alors un montant de 0,15€ / m³ consommé et un abonnement au réseau de 10€ (les abonnés non raccordés à l'assainissement collectif ne paieront que l'abonnement à 10€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION 2015

Monsieur le Maire rappelle les différents taux d'imposition :

- Taxe d'habitation :	16,69 %
- Foncier bâti :	14,91 %
- Foncier non bâti :	137,70 %
- Contribution foncière des entreprises :	14,88 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux, car les contribuables d'Albiez le Jeune sont ceux qui vont avoir à subir la plus forte augmentation du prix de l'eau, mais il souligne le fait qu'il faudra faire attention à ne pas prendre un retard qui serait alors d'autant plus difficile à rattraper.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir ces taux.

COMPTES DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du Percepteur. Les résultats sont en tout point concordant à ceux des comptes administratifs présentés par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'exercice 2014 (budget communal et eau et assainissement).

BUDGETS PRIMITIFS 2015

Monsieur le Maire donne la parole à Philippe GUY qui présente les budgets primitifs ; P. GUY précise que conformément à ce qui a été annoncé l'état a diminué les dotations et que par conséquent, il a fallu faire un choix : les dépenses de fonctionnement ont été maintenues (notamment les salaires des employés) alors que les investissements ont été réduits au minimum.

Les budgets s'équilibrent comme suit :

Pour le budget communal :

- en section d'exploitation à 333 106,77 €
- en section d'investissement à 69 539,96 €

Pour le budget assainissement :

- en section d'exploitation à 37 571,74 €
- en section d'investissement à 15 688,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs de l'exercice 2015 (budget communal et eau et assainissement).

M. le Maire tient à remercier l'adjoint aux Finances et la secrétaire de mairie pour l'excellent suivi des comptes et le travail fourni pour l'élaboration de ces budgets.

TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le Maire rappelle que l'augmentation de la taxe de séjour a été acceptée lors de la séance du 21 février 2015. Il rappelle également que désormais la taxe de séjour concerne toutes les personnes de plus de 18 ans séjournant sur la commune. Le nouveau taux sera applicable le 1^{er} mai 2015. M. le Maire propose de fixer le montant de la taxe de séjour à 0,50€ par nuitée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, la taxe de séjour à 0,50€ / nuitée.

PRISE EN CHARGE CACES DE L'EMPLOYÉE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal que l'employée communale a suivi avec succès la formation à la conduite d'engins. Il propose de prendre en charge le montant de cette formation qui s'élève à 320€ (+ les 3 repas pour un montant de 36€).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de prendre en charge cette formation.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque association a été contactée pour leur demander de déposer un dossier de demande de subvention en bonne et due forme ; l'ACCA et le Tennis Club n'ont pas répondu à cette sollicitation, le comité des Fêtes n'a pas sollicité d'aide financière.

Monsieur le Maire propose de ne pas renouveler la participation (2 500€ + repas des musiciens et techniciens) de la commune au concert Cordes et Pics. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ne pas reconduire cette animation.

M. J. OLIVIERI demande s'il est possible de rencontrer le responsable des Celti'cimes pour lui proposer d'étoffer l'animation lors de la journée du concert à Albiéz le Jeune.

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal du montant demandé par chaque association :

- Sou des écoles : 120€ pour participation au fonctionnement
- Chien de traîneaux : 150€ pour participation à une course en 2016
- Celti'cimes : 1 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser ces différents montants à chacune des associations.

- Arts et Cimes : 120€ pour participation au fonctionnement
150€ pour l'action « Peintres en montagne »
900€ pour un concert estival (montant à moduler en fonction du nombre d'entrées).

M. le Maire ne souhaite pas participer au vote étant donné sa proximité avec l'association. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser ces différents montants à cette association.

PROJET TOURISTIQUE SIVAV

M. le Maire et M. F. PERNET présentent la réunion (à laquelle M. A. DUSSUD participait également) qui a eu lieu le 31 mars dernier concernant le développement touristique à l'horizon 2020 sur le massif Arvan-Villards.

Au cours de cette réunion, les axes de développement recensés lors des précédents ateliers ont été confirmés et complétés. M. le Maire fait remarquer que pour le précédent programme, Albiez le Jeune n'avait pas proposé d'action. Il invite les conseillers à récapituler par écrit leurs propositions d'actions ou d'équipement évoquées précédemment en vue de les intégrer au projet SIVAV.

ADHÉSIONS

- ASADAC
M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à l'ASADAC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer à l'ASADAC pour un montant de 160,10€.
- CAUE
M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au CAUE.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'adhérer au CAUE pour un montant de 50€.

QUESTIONS DIVERSES

- Régul'matous
M. le Maire fait part d'une demande de subvention de la part de l'association Régul'matous qui se charge de la capture et de la stérilisation des chats errants.
M. J. OLIVIERI trouve anormal de faire payer la stérilisation aux contribuables. Il demande que le Maire fasse un courrier aux propriétaires. En outre, il constate que le nombre de chiens errants augmente également.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse de verser une subvention à Régul'matous par 4 voix contre (P. GUY, R. SALLIERE, M. CHAPPEL et P.OLIVIER), 3 pour (J.M. REYNAUD, F. PERNET et A. DUSSUD) et 1 abstention (J. OLIVIERI)
- Travaux à la Tour
M. le Maire demande à M. R. SALLIERE où en sont les travaux concernant la tranchée qui doit être faite à la Tour pour enfouir la ligne électrique, l'eau et le téléphone. Pour l'instant les travaux n'ont pas pu commencer, car l'entreprise n'a pas encore fourni le devis pour ce qui concerne la part à la charge de la commune.
- Rencontre avec Villargondran
M. le Maire propose d'organiser une rencontre avec le conseil municipal de Villargondran. La date est à définir.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance
Jérôme OLIVIERI



Vu pour affichage le 16 avril 2015
Le Maire
Jean-Michel REYNAUD



Les membres du conseil municipal